

Mise à jour sur l'état de certaines zones de production de pétoncle (ZPP) de la baie de Fundy

ZPP 1 – Intérieur et fond de la baie de Fundy.....	4
ZPP 2 – Banc sud-ouest.....	7
ZPP 3 – Île Brier, haut-fond Lurher et baie Sainte-Marie.....	8
ZPP 5 – Bassin d'Annapolis.....	11
ZPP 6 – Grand Manan et sud-ouest du Nouveau-Brunswick.....	12

Mise à jour sur l'état de certaines zones de production de pétoncle (ZPP) de la baie de Fundy

Renseignements de base

Le pétoncle géant *Placopecten magellanicus* vit uniquement dans l'Atlantique nord-ouest, entre la Virginie et le Labrador. Dans cette région, on le trouve en groupes géographiquement distincts et permanents, appelés « gisements », dont un bon nombre alimentent des pêches commerciales lucratives. Les plus grands gisements se trouvent en haute mer et dans la baie de Fundy. Les pétoncles de différents gisements et de différentes parties des grands gisements montrent des taux de croissance et de rendement en chairs différents.

Contrairement à de nombreuses espèces de pétoncle d'importance commerciale, le pétoncle géant a des sexes différents. Les gonades des mâles sont blanches en été, tandis que celles des femelles sont rouge vif. Les œufs et le sperme sont libérés dans l'eau et la fécondation a lieu en mer. La reproduction commence vers la fin d'août ou au début de septembre et les larves dérivent au fil des courants pendant près d'un mois avant de s'établir au fond, en octobre.

Deux flottilles pêchent dans la baie de Fundy, l'une dans la totalité de la baie au moyen de bateaux de 45 à 65 pi et l'autre dans le milieu de la baie au moyen de bateaux de 30 à 45 pi. Comme son nom l'indique, la flottille de la totalité de la baie peut pêcher partout dans le bassin. Quant à la flottille du milieu de la baie, elle a accès aux eaux du côté néo-brunswickois de la baie et à des parties des eaux de côté néo-écossais jusqu'à la ligne de démarcation du milieu de la baie, ainsi qu'à une partie de la ZPP 2. On dénombre aussi 16 titulaires de permis qui n'ont accès qu'à la partie supérieure de la baie. La pêche a été gérée au moyen d'un accès limité, de restrictions sur la taille des engins, de fermetures saisonnières, d'une hauteur minimale de coquille, d'un nombre de chairs par unité de poids réglementaire et de restrictions sur le poids de chaque chair. Les engins doivent avoir une largeur maximale de 5,5 m et des anneaux d'au moins 82 mm de diamètre intérieur. La pêche est assujettie à des quotas depuis 1997. Un total autorisé des captures (TAC) est fixé et les débarquements sont déclarés sous forme de poids des chairs (muscles adducteurs).

Les évaluations les plus récentes de l'état des stocks de pétoncle de la baie de Fundy ont été réalisées en novembre 1999 dans le cas des zones de production de pétoncle (ZPP) 1, 2, 3, 5 et 6 et en septembre 2000 dans le cas de la ZPP 4. Elles sont résumées dans les

Rapports sur l'état des stocks C3-56(1999) et C3-22(2000), respectivement.

Le présent rapport est une brève mise à jour des données de pêche et de relevé dans les ZPP 1, 2, 3, 5 et 6 en 2000.

Sommaire

ZPP

- Toutes**
- On a observé un grand nombre de pétoncles de la classe d'âge 1998 dans certaines parties des ZPP 1 (zone de 8 à 16 mi), 3 et 4. Il faut étudier les effets des méthodes de pêche sur la mortalité des juvéniles afin de préserver le recrutement.
 - L'industrie a accru la vérification à quai et l'échantillonnage du poids des chairs en 2000, tel qu'il l'a été recommandé. En outre, le contrôle électronique de la position des bateaux de la flottille pêchant dans la totalité de la baie a commencé à l'automne 2000. Ces mesures devraient permettre de mieux évaluer l'état du stock à l'avenir.
- 1**
- Au 14 novembre 2000, les débarquements se chiffraient à 315 t par rapport à un TAC accru de 320 t.
 - Les taux de capture ont augmenté depuis 1997, mais se situent encore sous la médiane pour la période allant de 1980 à aujourd'hui.
 - Les relevés ont révélé une classe d'âge 1998 plus abondante que la moyenne dans la zone s'étendant entre 8 à 16 milles des côtes de la Nouvelle-Écosse, mais cette classe d'âge n'était pas évidente dans les relevés effectués dans le reste de la zone.
 - Le TAC pour 2001 devrait être maintenu au niveau de 2000, (290 t).
 - Les flottilles sans QIT devraient

- présenter leurs rapports plus tôt afin d'éviter le dépassement du quota.
- 2**
- Les débarquements en 2000 se chiffraient à 12,8 t, ce qui correspond davantage aux prises récentes dans cette zone.
 - On ne dispose pas de nouveaux renseignements sur cette zone et aucun nouveau relevé n'est prévu en 2001. En raison du recrutement sporadique, la pêche y est pratiquée de façon opportune.
 - Aucun TAC n'est requis pour cette zone.
- 3**
- Les débarquements de cette zone issus de la saison de pêche régulière étaient de 225 t, par rapport à un TAC de 200 t. La réouverture de la pêche à l'automne, assujettie à un quota de 50 t, a donné des débarquements de 18,9 t (au 14 novembre).
 - Le relevé de 2000 dénote une faible baisse du nombre de pétoncle de taille commerciale par rapport à 1999.
 - Deux classes d'âge (1997 et 1998) dont l'abondance pourrait se chiffrer au-dessus de la moyenne seront recrutées aux zones situées à l'ouest de 66° 30' de longitude ouest à partir de 2001.
 - Il faut prendre des mesures pour protéger la classe d'âge 1998 contre la mortalité par pêche accessoire accrue jusqu'en 2002 au moins.
 - Le TAC pour 2001 devrait être maintenu au niveau de 2000 (200 t).
- 5**
- Les débarquements en 2000 étaient de 16,5 t, par rapport à un TAC de 17 t.
 - Il est indiqué de ramener le TAC à 10 t en 2001 à la lumière de la baisse de l'indice de l'abondance des pétoncles de taille commerciale en 2000 et des indices de l'abondance des recrues et des prérecrues.
- 6**
- Les débarquements étaient de 143 t, par rapport à un TAC de 140 t. La flottille du milieu de la baie a débarqué 131 t et la flottille de la totalité de la baie, 12 t.
- La flottille de la totalité de la baie a vu ses taux de capture diminué dans tous les secteurs, tandis que la flottille du milieu de la baie a vu l'inverse.
 - Le relevé a révélé une baisse de l'abondance des pétoncles de taille commerciale dans 6A. Bien qu'il ait aussi indiqué une augmentation de l'abondance dans 6B, cette tendance ne se manifestait que dans le détroit Duck Island.
 - Des signes positifs de recrutement n'ont été observés que dans le détroit Duck Island.
 - Le TAC pour 2001 devrait être maintenu au niveau de 2000 (130 t).
 - On recommande en outre que des limites distinctes soient fixées pour 6A, 6B et 6C pour 2001.
 - Les flottilles sans QIT devraient présenter leurs rapports plus tôt afin d'éviter le dépassement du quota.

ZPP 1 Intérieur et fond de la baie de Fundy

La pêche

Les **débarquements** issus de la ZPP 1 ont culminé en 1989, grâce à la forte poussée du recrutement observée alors dans toute la baie, mais en 1997 ils sont tombés à leur plus bas niveau depuis 1980. Bien qu'ils aient augmenté depuis 1997, ils sont encore bas.

La flottille du milieu de la baie n'était pas obligée de tenir des journaux de bord jusqu'en 1996; ses prises initiales ne peuvent donc être ventilées par zone de pêche. On a donc utilisé les débarquements par district statistique des districts 24, 40, 43, 44, 48 et 79, (côte de la baie de Fundy de Saint-Jean, au N.-B., à Mordon, en N.-É.) pour estimer les débarquements de cette flottille issus de la ZPP 1 avant 1997.

Débarquements (en tonnes de chairs)

Année	Moy. 1992-1996	1997	1998	1999	2000
TAC	-	290	310	290	320 ¹
Total	565,2	142	231	274	315 ²

1. 290 t plus 30 t ajoutées en saison (voir le texte).

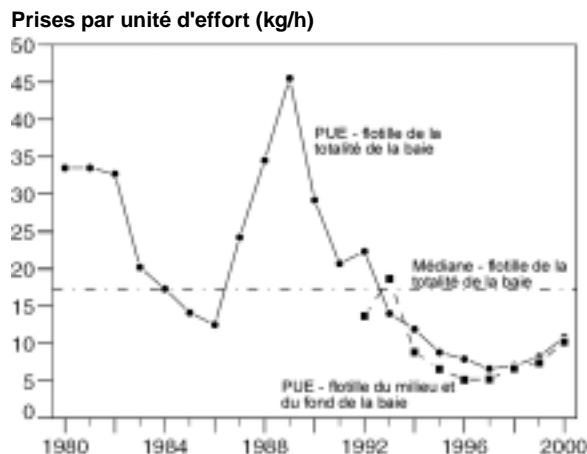
2. données préliminaires au 14 novembre 2000.

Le quota des titulaires de permis pour la totalité de la baie en 2000 a été maintenu à 240 t, comme en 1999. Le quota de 2000 pour les pêcheurs du milieu et du fond de la baie avait été fixé au départ à 50 t, comme en 1999. En consultation avec ceux-ci et suite à leur engagement d'accroître l'échantillonnage, de présenter leurs rapports plus rapidement et de faire d'autres travaux de relevé, le quota a été accru à deux reprises, pour le porter à 80 t.

Les débarquements au 14 novembre 2000 ont augmenté de 15 % par rapport à 1999. Ils sont plus de deux fois plus élevés que ceux de 1997, les plus faibles de la période 1980-2000. Jusqu'à maintenant, les débarquements de 2000 se chiffraient à 229 t pour la flottille de la totalité de la baie, à 62 t pour la flottille du milieu de la baie et à 24 t pour la flottille du fond de la baie. Les titulaires de permis pour la totalité de la baie avaient récolté 96 % de leur quota au moment de la préparation du présent rapport et pêchaient encore, tandis que les titulaires de permis pour le milieu et le fond de la baie avaient dépassé le total autorisé des captures. Le dépassement du quota est imputable à la présentation tardive des rapports par les pêcheurs.

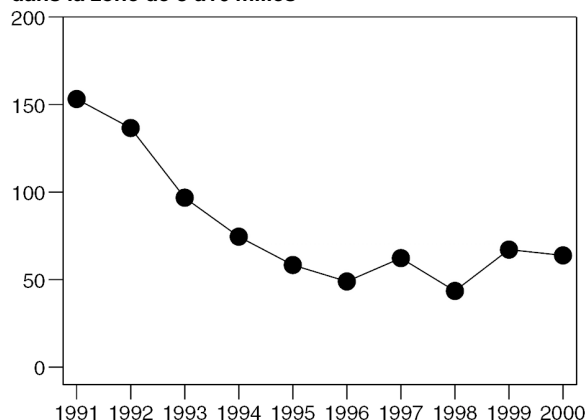
État de la ressource

Après avoir culminé à la fin des années 80, les **prises par unité d'effort** (PUE) de la flottille de la totalité de la baie ont chuté à un seuil en 1996-1997. Elles se sont améliorées depuis, mais elles se situent encore sous la médiane pour cette période. Les PUE combinées des flottilles du milieu et du fond de la baie ne peuvent être calculées qu'à partir de 1992, année où les pêcheurs ont commencé à tenir des journaux de bord. Les PUE de ces flottilles affichent la même tendance que dans la flottille de la totalité de la baie.

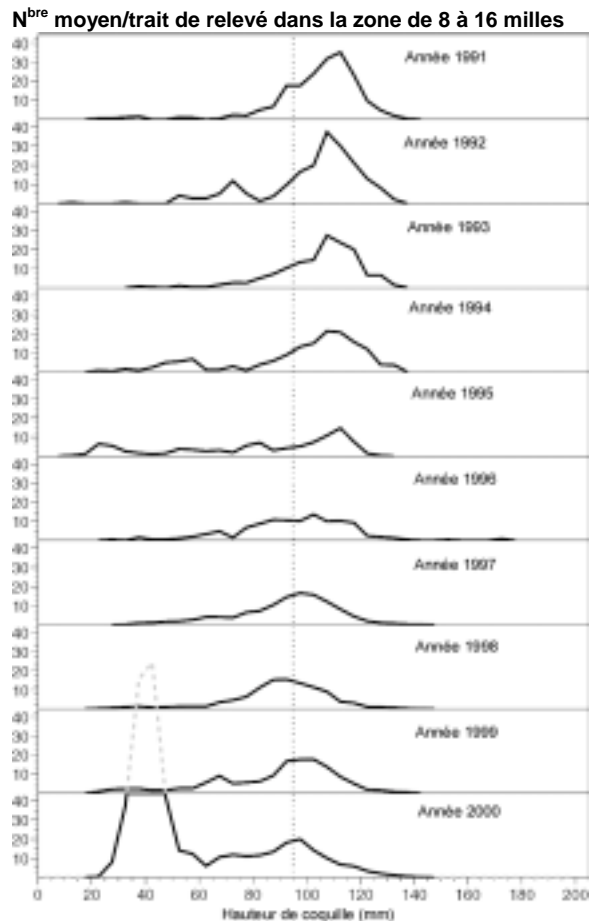


Des relevés de la ressource sont effectués chaque année depuis 1978 dans la zone gisant entre 8 et 16 milles au large de la Nouvelle-Écosse, de Centerville à Hampton. Depuis 1991, les relevés de cette zone ont dénoté un déclin du nombre moyen de pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille ≥ 95 mm), jusqu'à un creux en 1996. La moyenne est depuis demeurée près de ce faible niveau.

Nbre moyen/trait de relevé (hauteur de coquille ≥ 95 mm) dans la zone de 8 à 16 milles

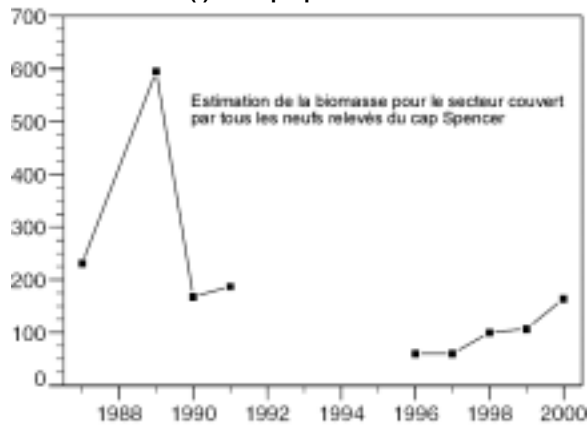


La distribution de la fréquence des tailles dans les relevés révèle une diminution du nombre de gros pétoncles et la forte poussée de prérecrues observée lors du relevé de cette année. Cette abondante classe d'âge 1998 commencera à être recrutée à la pêche en 2002.



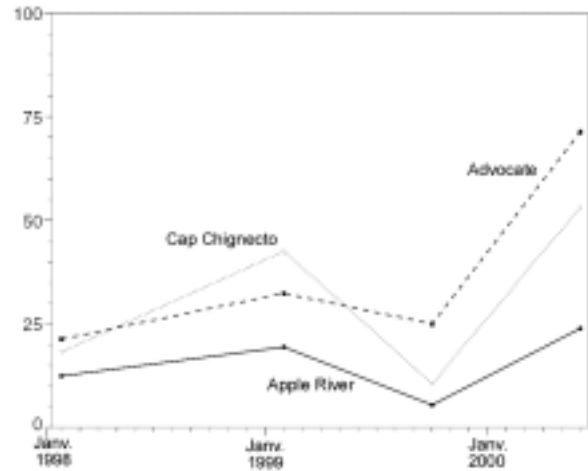
La tendance générale à la baisse, du pic atteint en 1989 au creux observé vers 1996, qui se dégageait du relevé réalisé dans la zone de 8 à 16 milles était aussi apparente dans les relevés effectués au cap Spencer (zone s'étendant de la ligne de démarcation du milieu de la baie vers le port de Saint-Jean, au sud du cap Spencer). Depuis 1996, la biomasse, telle que mesurée dans le relevé du cap Spencer, a augmenté. Quoique l'indice pour 2000 enregistré au cap Spencer était le double de celui de 1996, il est encore assez bas par rapport aux années précédentes de la série.

Indices de relevé (t) au cap Spencer



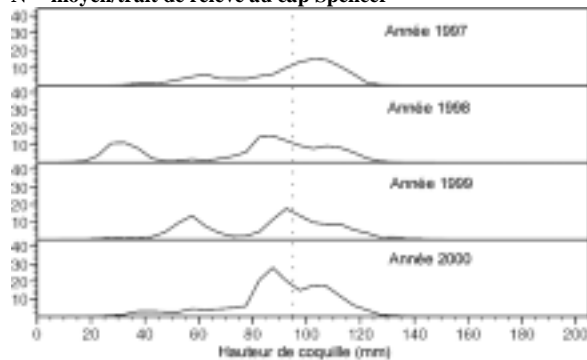
La classe d'âge 1997 est en voie de recruter à la pêche dans la région du cap Spencer et devrait soutenir des taux de capture en 2001, mais il n'y a pas de signes de bon **recrutement** après celle-ci. La forte poussée de prérecrues observée dans les gisements de la zone de 8 à 16 milles n'a pas été observée dans la région du cap Spencer.

N^{bre} moyen/trait de relevé (hauteur de coquille ≥ 95 mm) au fond de la baie

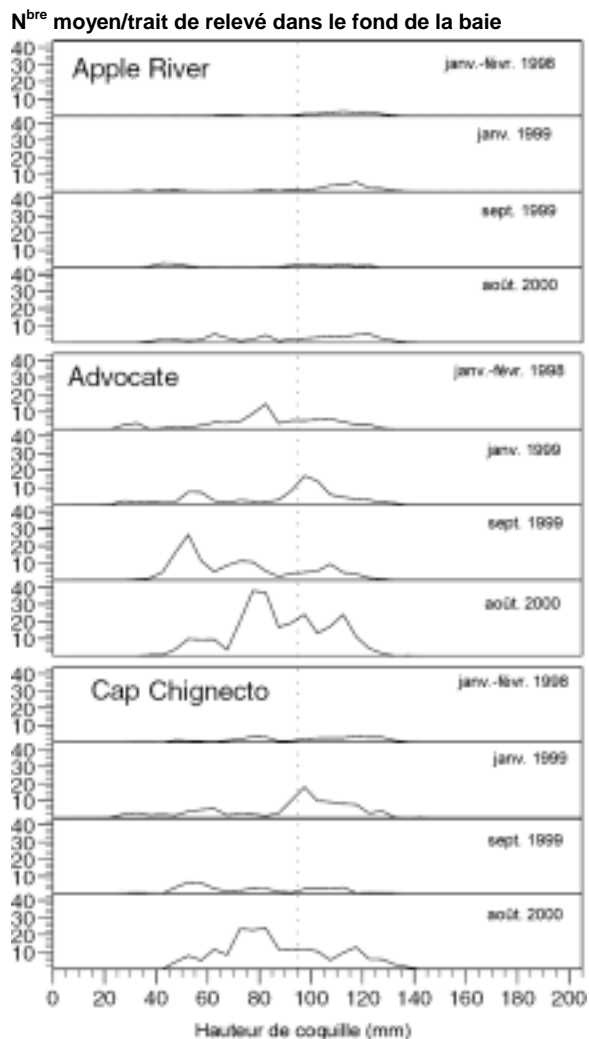


Les fréquences de hauteurs de coquille dénotent la présence de prérecrues qui seront recrutées à la pêche au cours de la prochaine année dans les régions de Advocate Harbour et du cap Chignecto, mais il y a peu de signes de prérecrues dans les environs de Apple River. La classe d'âge 1998 est peu abondante dans cette région par rapport à celle de 1997. Comme elle se manifeste dans les gisements de Advocate Harbour et du cap Chignecto, la pêche devrait être capable de soutenir les taux de capture actuels pendant les deux prochaines années.

N^{bre} moyen/trait de relevé au cap Spencer



Des renseignements de relevés réalisés dans le fond de la baie ne sont disponibles que pour la période 1998-2000. C'est dans la région de Advocate Harbour que la densité des prérecrues est la plus élevée. De plus, l'abondance des pétoncles de taille commerciales (71.4 no./trait) en 2000 y était semblable à celle observée dans la zone de 8 à 16 milles (63.8 no./trait).



Perspectives

Le niveau actuel de ponctions dans ce stock semble inférieur à la production associée au recrutement et à la croissance de la biomasse, permettant ainsi au nombre de pétoncles de taille commerciale d'augmenter. Ce dernier a particulièrement augmenté dans les régions du cap Spencer et du fond de la baie. En outre, la classe d'âge 1998, plus abondante que la moyenne, a été observée dans les gisements de la zone de 8 à 16 milles. La pêche apparaît stable pour le moment, mais la possibilité d'une mortalité par pêche accessoire accrue exercée sur la classe d'âge 1998 avant qu'elle soit recrutée à la pêche reste préoccupante. Il ne devrait

par y avoir de hausse du TAC de 290 t recommandé pour 2000.

Considérations de gestion

Des mesures devraient être prises pour protéger la classe d'âge 1998 dans la zone de 8 à 16 milles contre la pêche accidentelle en 2001.

Il serait indiqué que les flottilles sans QIT présentent leurs rapports plus tôt afin d'éviter de dépasser le quota.

On a mis en œuvre des programmes améliorés d'échantillonnage du poids des chairs et on continuera à les peaufiner afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'état des stocks.

ZPP 2 Banc sud-ouest

La pêche

Avant 1997, les gisements de pétoncle de la ZPP 2 n'avaient pas été très exploités. Un TAC de 20 t a été fixé en 1997. Aucune limite de prises n'a été imposée en 1998 et 1999, mais des conditions spéciales de permis ont été mises en place. En raison de la faiblesse de la croissance et du rendement, il n'y a pas eu de mesures de contrôle de la taille dans cette pêche en 1998. En 1999, les bateaux pouvaient pêcher en vertu d'un permis spécial, en présence d'un observateur en mer s'ils pêchaient sans restrictions sur le compte de chairs ou sans observateur s'ils respectaient un compte de 45 chairs par 500 g. Les débarquements de 1999 issus de cette zone étaient beaucoup plus élevés qu'on ne l'attendait. D'après les régimes de pêche historiques et l'ampleur des ponctions antérieurs dans la ZPP 2, nous pouvons seulement conclure que la plupart des prises

déclarées comme provenant de la ZPP 2 en 1999 avaient été récoltées ailleurs. La saison de pêche de 2000 a commencé le 1^{er} avril; elle était assujettie à un compte de 45 chairs par 500 g et aux mêmes exigences au titre des rapports-radio des prises, de la vérification à quai et de l'échantillonnage du poids des chairs appliquées dans les autres ZPP. Le MPO a en outre patrouillé davantage cette zone en 2000.

Une partie de cette zone située au nord de la ligne de démarcation du milieu de la baie est accessible à la flottille du milieu de la baie. Toute la zone est accessible à la flottille de la totalité de la baie.

Débarquements (en tonnes de chairs)

Année	Moy. 1992-1996	1997	1998	1999	2000
TAC	-	20	-	-	-
Total	<2	29,7	15,3	111,6	12,8 ¹

1. Données préliminaires au 14 novembre 2000².

2. Voir le texte.

Les **débarquements** en 2000 se rapprochaient davantage des récents niveaux obtenus dans cette région : ceux de la flottille de la totalité de la baie se chiffraient à 7,6 t et ceux de la flottille du milieu de la baie, à 5,2 t.

État de la ressource

Aucun nouveau relevé n'a été réalisé dans cette zone. Selon les résultats du relevé de 1996, la croissance et le rendement des pétoncles de cette zone sont très faibles.

Sources d'incertitude

Aucun relevé indépendant de la pêche n'est effectué pour contrôler l'état du stock dans cette zone.

Perspectives

Nous ne disposons pas de nouveaux renseignements sur la ZPP 2 et aucun nouveau relevé n'est prévu en 2001. En raison du recrutement sporadique, la pêche sans cette zone a été pratiquée de façon opportune.

Aucun TAC n'est requis pour cette zone.

Considérations de gestion

On a mis en œuvre des programmes améliorés d'échantillonnage du poids des chairs et on continuera à les peaufiner afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'état du stock. On devrait en outre continuer à améliorer la surveillance en mer fin d'assurer que les débarquements issus de cette zone soient déclarés précisément.

ZPP 3

Île Brier, haut-fond Lurher et baie Sainte-Marie

La pêche

Il y a deux principales concentrations de gisements dans cette zone : celle du haut-fond Lurher et celle du sud de l'île Brier, quoique des pétoncles soient présents dans la quasi-totalité de la zone. En 1999, les ZPP 3 et 7 (baie Sainte-Marie) ont été combinées aux fins de la gestion et assujetties à un TAC unique. La pêche du homard a une incidence sur la saison de pêche du pétoncle à l'échelle de cette zone.

Les **débarquements** de la ZPP 3 ont augmenté chaque année de 1991 à 1994, pour atteindre un pic de 1 382 t, pour ensuite

diminuer de 1995 à 1998. À partir de 1999, les débarquements sont ceux des ZPP 3 et 7 combinées. Nous doutions beaucoup l'année dernière que tous les débarquements déclarés dont la provenance en 1999 était imputée à la nouvelle ZPP 3 étaient réellement issus de cette zone. La pêche a été rouverte dans les eaux profondes de la zone. Les prises étaient limitées à 15 t en vertu d'une condition spéciale de permis.

Débarquements (en tonnes de chairs)

Zone	Année	Moy. 92-96	1997	1998	1999	2000
ZPP 3	TAC	–	237	150	–	–
	Total	833	190	162	–	–
ZPP 7	TAC	–	50	50	–	–
	Total	...	36	58	–	–
ZPP 3 + 7	TAC	–	–	–	200+ 15	200+ 50
	Total	–	–	–	222 ¹	244 ²

1. Inclut les 5,8 t sur les 15 t allouées pour la réouverture de la pêche en septembre-octobre 1999.
2. Données préliminaires au 14 novembre 2000. Inclut les 18,9 t sur les 50 t allouées pour la réouverture de la pêche en octobre-novembre 2000.

La saison de pêche a été fermée le 27 juillet 2000 en raison des débarquements (224,5 t) plus élevés que le quota (200 t). Il n'y a pas lieu de croire que les débarquements déclarés imputés à la ZPP 3 en 2000 soient issus d'autres zones.

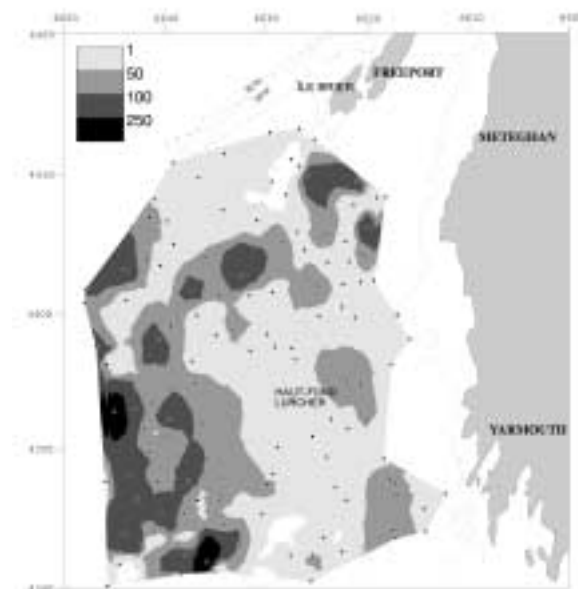
La pêche a été rouverte de façon limitée du 1^{er} octobre au 15 novembre 2000 dans les eaux à l'est de 66° 33' de longitude ouest et à l'extérieur de la baie Sainte-Marie. En tout, 18,9 t des 50 t allouées ont été débarquées. Le MPO a exercé une surveillance électronique (boîte noire) de la position des bateaux participant à cette pêche.

État de la ressource

Des **relevés par navire de recherche** sont effectués en août depuis 1991. Seuls les résultats des relevés de 1995 à 2000 sont comparables si l'on considère la couverture et la conception du relevé. Des relevés de la baie Sainte-Marie ont été effectués en 1999 et 2000, mais il en faudra d'autres pour que l'on puisse en utiliser les résultats dans l'évaluation du stock.

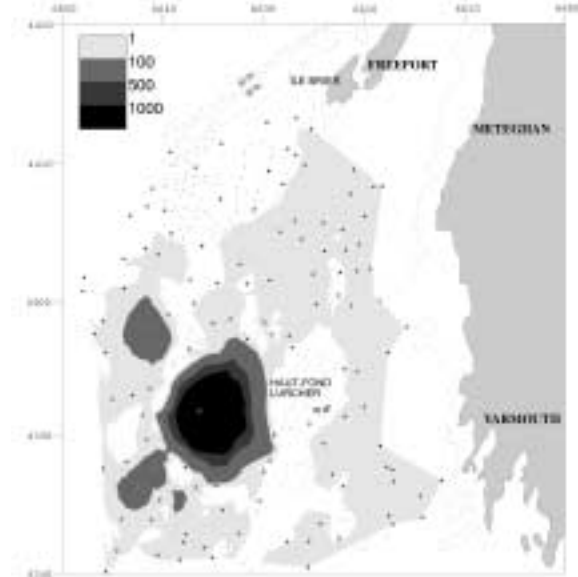
Les plus fortes densités de pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille ≥ 95 mm) continuent de se trouver dans la partie sud-ouest du haut-fond Lurcher. La grosseur de la chair selon la hauteur de la coquille des pétoncles de ces eaux est habituellement plus petite que celle des pétoncles capturés ailleurs dans la ZPP 3.

Nbre moyen/trait de relevé (hauteur de coquille $\geq 95+$ mm)

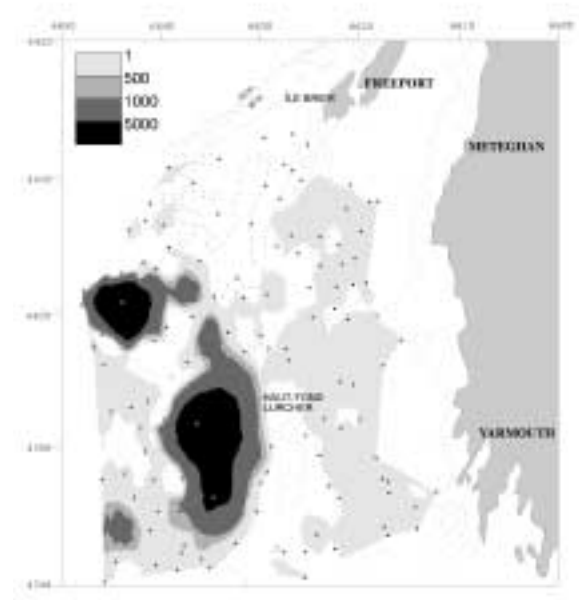


Un grand nombre de **recrues** (hauteur de coquille entre 70 et 94 mm) a été observé dans la région du haut-fond Lurcher. Ces prises confirment l'abondance de la classe d'âge 1997 observée dans ces eaux lors du relevé de 1999 et indiquent un recrutement à la pêche de 2001 supérieur à la moyenne.

N^{bre} moyen/trait de relevé (hauteur de coquille entre 70 et 94 mm)



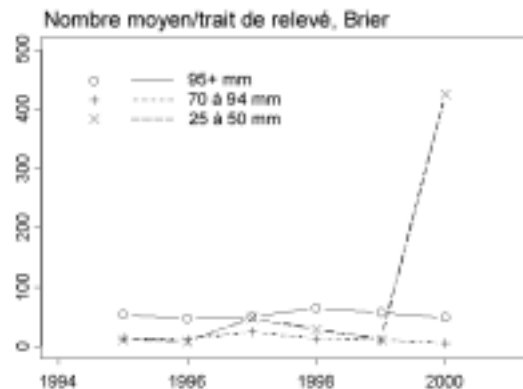
N^{bre} moyen/trait de relevé (hauteur de coquille entre 25 et 50 mm)



Lors du relevé de 2000, des prérecrues (hauteur de coquille entre 25 et 50 mm) ont été capturées sur une plus grande superficie et en nombre encore plus élevé qu'en 1999. Mais ces pétoncles ont surtout été observés dans les eaux gisant à l'ouest de 66° 30' de longitude ouest, où l'espèce affiche habituellement des rendements plus faibles. Les pétoncles de cette classe de taille ont probablement deux ans (classe d'âge 1998).

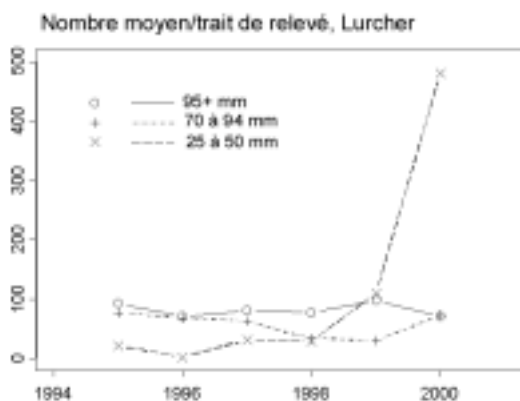
Le **nombre moyen par trait** de relevé en 2000 accuse un léger recul par rapport à 1999 dans le cas des pétoncles de taille commerciale, tant dans le secteur de l'île Brier que du haut-fond Lurcher. Le nombre moyen de recrues a aussi baissé dans la région de l'île Brier. Par contre, le nombre moyen de prérecrues était le plus élevé de la courte série temporelle.

Comme on trouve aussi des pétoncles de taille commerciale dans les mêmes secteurs, il faudrait prendre des mesures pour protéger ces prérecrues contre la mortalité par pêche accidentelle.



Le nombre moyen de recrues dans la région du haut-fond Lurcher observé lors du relevé de 2000 a augmenté par rapport à l'année dernière en raison de la classe d'âge 1997 plus abondante que la moyenne. Par contre,

la classe d'âge 1998 semble maintenant la plus abondante de cette courte série temporelle.



Sources d'incertitude

Les estimations issues du relevé de l'abondance des prérecrues sont provisoires. Le relevé de 2001 devrait confirmer l'importance de ce recrutement potentiel.

Perspectives

Le relevé de la ZPP 3 révèle que bien que le nombre moyen par trait de pétoncles de taille commerciale a légèrement diminué par rapport à 1999, deux classes d'âge, dont l'abondance se situe potentiellement au-dessus de la moyenne, pourraient être recrutées à la pêche dans cette zone à partir de 2001. Ce recrutement semble toutefois ne se manifester que dans les eaux à faible rendement de l'île Brier et du haut-fond Lurcher.

Le TAC pour 2001 devrait être maintenu au même niveau qu'en 2000 (200 t).

Considérations de gestion

Il conviendrait de prendre des mesures pour protéger la classe d'âge 1998 dans les environs de l'île Brier et du haut-fond Lurcher contre la mortalité par pêche

accidentelle accrue en 2001. La mise en œuvre de telles mesures posera surtout problème dans la région du haut-fond Lurcher, où la classe d'âge 1998 est simultanément présente avec la classe d'âge 1997, qui sera recrutée à la pêche en 2001.

On a mis en œuvre des programmes améliorés d'échantillonnage du poids des chairs et on continuera à les peaufiner afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'état du stock.

ZPP 5 Bassin d'Annapolis

La pêche

En 2000, la pêche a débuté le 1^{er} février et a été fermée le 15 février, une fois le quota capturé.

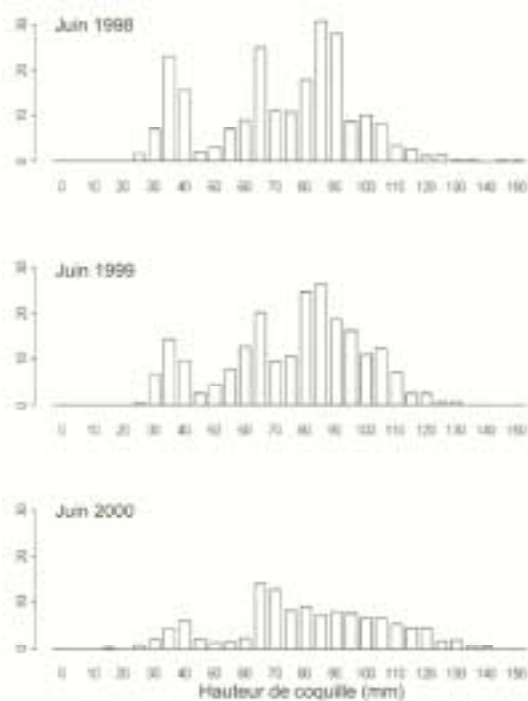
Débarquements (en tonnes de chairs)

Année	1997	1998	1999	2000
TAC	25	10	10	17
Total	5,0	11,4	11,9	16,5 ¹

1. Données préliminaires au 14 novembre 2000.

État de la ressource

Des **relevés de navire de recherche** ont été effectués régulièrement dans le bassin depuis 1998. Le nombre de pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille \geq 95 mm) a diminué entre 1999 et 2000.

N^{bre} moyen/trait de relevé

En 2000, le **nombre moyen par trait** de pétoncles de taille commerciale était 34 % plus bas que celui observé en 1999. Les nombres moyens de recrues (70 à 94 mm) et de prérecrues (25 à 50 mm) par trait en 2000 étaient aussi plus faibles que ceux enregistrés les deux années précédentes.

N^{bre} moyen/trait de relevé

Année	Hauteur de coquille (mm)		
	≥ 95	70–94	25–50
1998	66,1	70,7	53,0
1999	71,7	71,1	38,2
2000	46,8	37,1	15,9

Sources d'incertitude

Les estimations de l'abondance des prérecrues issues du relevé de 2000 sont provisoires. Il faudra faire de nouvelles estimations en 2001 pour confirmer l'abondance de la classe d'âge 1998.

Perspectives

Il convient de ramener le TAC à un niveau de 10 t en 2001 en raison du déclin de l'abondance des pétoncles de taille commerciale, ainsi que des recrues et des prérecrues, tel que dénoté par les indices du relevé de 2000.

Considérations de gestion

On a mis en œuvre des programmes améliorés d'échantillonnage du poids des chairs et on continuera à les peaufiner afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'état du stock.

ZPP 6

Grand Manan et sud-est du Nouveau-Brunswick

La pêche

La ZPP 6, qui comprend Grand Manan et ses environs ainsi que les eaux situées au sud-ouest du Nouveau-Brunswick, est subdivisée, aux fins de réglementation, en ZPP 6A (la sous-zone extérieure), en ZPP 6B (la sous-zone intérieure située alentour de l'île Grand Manan) et en ZPP 6C (la sous-zone intérieure du Nouveau-Brunswick, y compris les îles The Wolves). Au moment de l'évaluation, la pêche de 2000 était encore en cours pour la flottille de la totalité de la baie.

Bien qu'un unique TAC ait été fixé pour l'ensemble de la zone, une portion maximale de celui-ci devait être récolté dans les sous-zones intérieures 6B et 6C. Des données sur les **débarquements** issus de chaque sous-zone (6A, 6B ou 6C) ne sont disponibles que pour 1999 et 2000.

Après consultation avec l'industrie, la boîte du détroit de Duck Island a été fermée afin de protéger les abondants pétoncles juvéniles découverts à cet endroit lors du relevé de 1999. Cette fermeture est entrée en vigueur la deuxième semaine de la saison de pêche de 2000.

Débarquements (en tonnes de chairs)¹

Année	1997	1998	1999	2000
TAC	170	130	160	140
Total	128	179	149	143 ²

1. Les données sur les débarquements ne sont pas ventilées selon la ZPP avant 1997.

2. Données préliminaires au 14 novembre 2000

Le quota de 2000 dans la ZPP 6 alloué à la flottille de la totalité de la baie était de 50 t, dont un maximum de 30 t devaient être récoltées dans les sous-zones intérieures 6B et 6C. Les débarquements préliminaires de cette flottille issus de la ZPP 6 se chiffrent à 12 t, (soit une baisse de 50 % par rapport à 1999), dont 6 t provenant de la sous-zone 6A, 3 t de 6B et 3 t de 6C.

Le dernier quota de 2000 alloué à la flottille du milieu de la baie était de 90 t, dont un maximum de 60 t devaient être récoltées dans les deux sous-zones intérieures 6B et 6C. Les débarquements préliminaires de cette flottille issus de la ZPP 6 se chiffrent à 131 t, dont 37 t en provenance de 6A, 54 t de 6B et 40 t de 6C. En 2000, la flottille a dépassé de 41 t le quota. Les retards dans la présentation des rapports par les pêcheurs ont contribué en partie à ce dépassement. Environ 30 t ont été récoltées en vertu d'un quota additionnel alloué dans 6B suite à des discussions entre les gestionnaires de la pêche et la flottille du milieu de la baie.

Les renseignements sur la composition des prises dans toutes les sous-zones recueillis dans le cadre du programme **d'échantillonnage du poids des chairs** ont servi à contrôler la présence de pétoncles de

moins de 11 g dans les prises en 2000. Seuls les échantillons assortis de renseignements complets ont été inclus dans l'analyse. Le poids moyen des chairs issues de 6A en 2000 a augmenté par rapport à 1999. Le pourcentage selon le nombre de chairs pesant moins de 11 g a légèrement augmenté par rapport à 1999. On doit noter que le nombre d'échantillons a augmenté en 2000.

Échantillonnage du poids moyen des chairs - 6A

Année	Poids moyen	% chairs < 11g	N ^{bre} chairs	N ^{bre} échant.
1999	15,5	14,9	5 889	174
2000	18,1	15,7	5 472	196

La saison de pêche dans 6B et 6C s'étalait de janvier à mars. Le poids moyen des chairs en 2000 a augmenté par rapport à 1999, tandis que le pourcentage de pétoncles pesant moins de 11 g a diminué. On doit noter que moins d'échantillons ont été prélevés en 2000.

Échantillonnage du poids moyen - 6B

Année	Poids moyen	% chairs < 11g	N ^{bre} chairs	N ^{bre} échant.
1999	15,4	25,7	3 946	118
2000	19,6	8,3	1 346	48

Le poids moyen des chairs dans les échantillons issus de 6C en 2000 a augmenté par rapport à 1999, tandis que le pourcentage de chairs pesant moins de 11 g a diminué. Un nombre nettement plus élevé d'échantillons ont été prélevés en 2000.

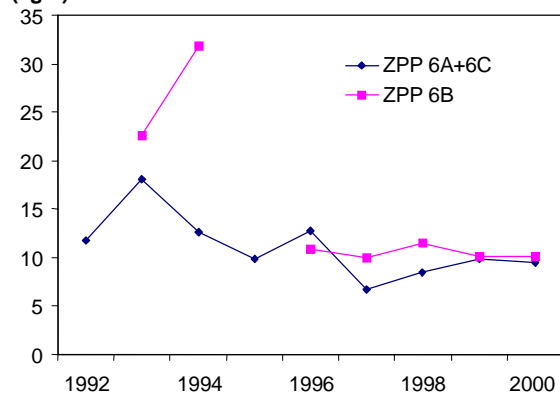
Échantillonnage du poids des chairs - 6C

Année	Poids moyen	% chairs < 11g	N ^{bre} chairs	N ^{bre} échant.
1999	25,4	12,9	1 184	48
2000	27,4	1,0	3 366	180

État de la ressource

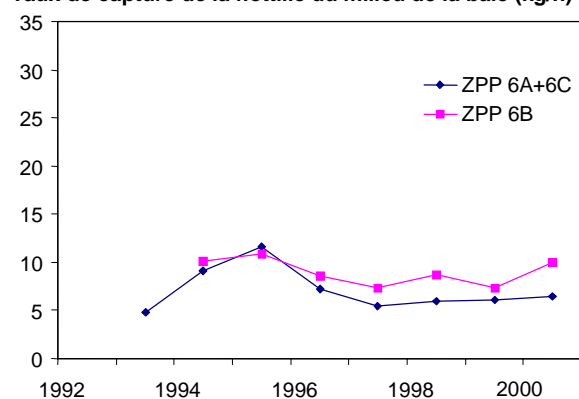
En 2000, les **taux de capture commerciale** dans 6A+6C et 6B pour la flottille de la totalité de la baie ont très légèrement diminué par rapport à ceux observés en 1999.

Taux de capture de la flottille de la totalité de la baie (kg/h)



En 2000, les taux de capture de la flottille du milieu de la baie ont légèrement augmenté dans 6A+6C, tandis qu'ils ont grimpé de 35 % dans 6B par rapport à 1999 malgré la fermeture de la boîte du détroit Duck Island.

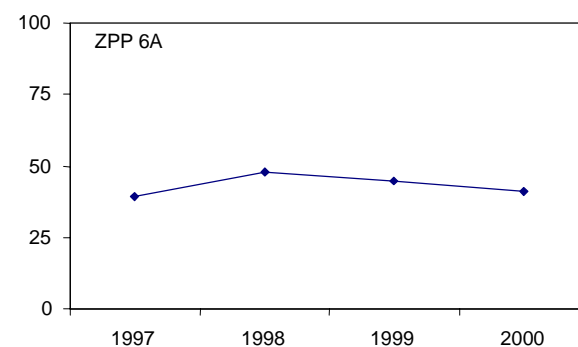
Taux de capture de la flottille du milieu de la baie (kg/h)



Des **relevés de navire de recherche** ont été effectués chaque année de 1979 à 1991. Une nouvelle série de relevés de conception différente a été amorcée en 1996. Des parties de 6C ont été incluses dans la région prospectée en 2000.

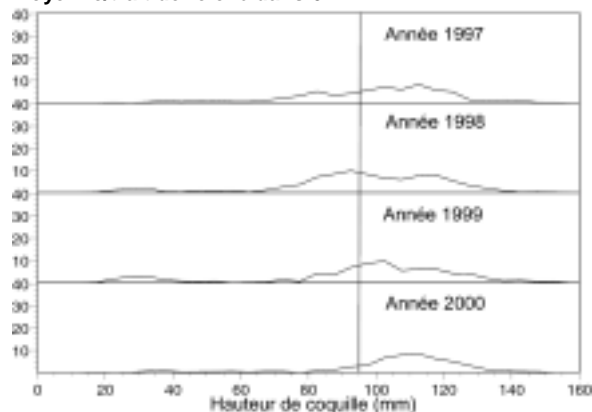
Le nombre moyen de pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille ≥ 95 mm) dans le relevé effectué en 2000 dans 6A était de 8 % moins élevé par rapport à celui observé en 1999.

N^{bre} moyen/trait de relevé (hauteur de coquille ≥ 95 mm) dans 6A



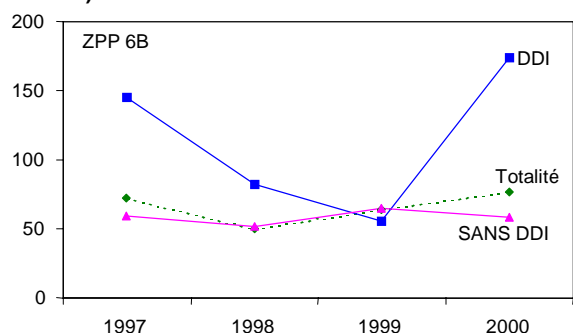
Le nombre moyen de recrues et de prérecrues (hauteur de coquille < 95 mm) dans 6A a aussi diminué en 2000 par rapport à 1999.

Moyenne/trait de relevé dans 6A



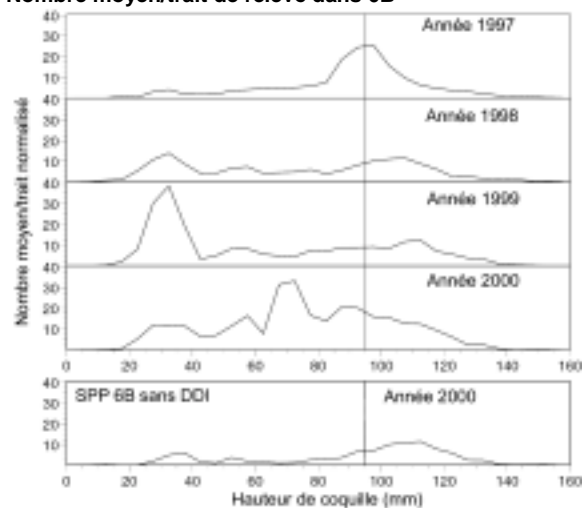
Le relevé de 2000 indique une augmentation de 20 % du nombre moyen de pétoncles de taille commerciale dans 6B par rapport à 1999. Cette augmentation est imputable en grande partie aux traits effectués dans la boîte du détroit Duck Island (DDI).

Nombre moyen/trait de relevé (hauteur de coquille ≥ 95 mm) dans 6B



En 2000, le nombre moyen de **recrues** et de **prérecrues**, notamment dans la fourchette des 60 à 75 mm de hauteur de coquille, a augmenté par rapport à celui observé en 1999. La majorité de ces pétoncles, notamment dans la fourchette des 60 à 90 mm de hauteur de coquille, proviennent de la boîte du détroit Duck Island. Lorsque la contribution de ces eaux n'est pas incluse dans 6B, le nombre moyen par trait de pétoncles de toutes les tailles diminue par rapport à 1999.

Nombre moyen/trait de relevé dans 6B



Comme cette année marque la première fois que certaines parties de 6C ont été incluses dans le relevé, il faudra y effectuer d'autres relevés avant que les données puissent servir à évaluer l'état du stock.

Perspectives

Le nombre moyen de pétoncles de taille commerciale enregistré dans le relevé de 6B en 2000 a augmenté en raison de la contribution de la boîte du détroit Duck Island. Lorsque celle-ci n'est pas incluse, le nombre moyen par trait de pétoncles de toutes les tailles diminue par rapport à 1999. Le nombre moyen de pétoncles de taille commerciale dans 6A a aussi diminué.

Comme les juvéniles de la boîte du détroit Duck Island fréquentent un secteur fortement exploité pendant une courte période, ils peuvent être exposés à une mortalité par pêche accidentelle élevée.

Le TAC pour 2001 devrait être maintenu au niveau de 130 t recommandé pour la pêche en 2000. On recommande aussi que des limites distinctes soient établies pour 6A, 6B et 6C pour 2001.

Considérations de gestion

Il convient de protéger le recrutement observé dans le détroit Duck Island contre une augmentation de la mortalité par pêche accidentelle. La limitation de l'effort pourrait servir à réduire la mortalité par pêche exercée sur les petits pétoncles.

Il serait indiqué que les flottilles sans QIT présentent leurs rapports plus tôt afin d'éviter de dépasser le quota.

On a mis en œuvre des programmes améliorés d'échantillonnage du poids des chairs et on continuera à les peaufiner afin de recueillir les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'état des stocks.

**Pour obtenir de plus amples
renseignements,**

communiquer avec :

Dale Roddick (ZPP 1)
 Stephen Smith et Mark Lundy (ZPP
 2,3,4 et 5)
 Maureen Butler (ZPP 6)
 Division des invertébrés
 Ministère des Pêches et des Océans
 Institut océanographique de Bedford
 C. P. 1006
 Dartmouth (N.-É) B2Y 4A2

Tél. : 902-426-3317/3733
 902-426-6643/5342
 Fax : 902-426-1862
 Courriel :
 roddickd@mar.dfo-mpo.gc.ca
 smithsj@mar.dfo-mpo.gc.ca
 lundym@mar.dfo-mpo.gc.ca
 butlerm@mar.dfo-mpo.gc.ca

Références

Butler, M.A.E., M.J. Lundy and D. Roddick.
 1999. Scallop stock update for the
 Grand Manan and Southwest New
 Brunswick, SPA 6 - 1999. *MPO Sec.
 can. pour l'éval. des stocks doc de
 rech.* 99/174.

MPO, 2000. Pétoncles de la zone de
 production de pétoncles (ZPP) 4
 (baie de Fundy). MPO – Sciences,
 Rapport sur l'état des stocks C3-
 22(2000) (révisé).

Roddick, D., R. Claytor, M.J. Lundy,
 M.A.E. Butler and S.J. Smith. 1999.
 Assessment of the scallop stock in
 scallop production area 1, Bay of
 Fundy for the fall of 1999. *MPO Sec.
 can. pour l'éval. des stocks doc de
 rech.* 99/173.

Smith, S.J., M.J. Lundy and R. Claytor.
 1999. Scallop production areas 2, 3,
 and 7 in the Bay of Fundy: Stock
 status update for 1999. *MPO Sec.
 can. pour l'éval. des stocks doc de
 rech.* 99/171.

Distribué par le :

Bureau du processus consultatif régional des
 provinces Maritimes
 Ministère des Pêches et des Océans
 C. P. 1006, Succ. B203
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
 Canada B2Y 4A2
 Téléphone : 902-426-7070
 Courriel : myrav@mar.dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas
 ISSN : 1480-4921

*The English version is available on request
 at the above address.*

**La présente publication doit être
citée comme suit :**

MPO, 2000. Mise à jour sur l'état de certaines
 zones de production de pétoncle
 (ZPP) de la baie de Fundy. MPO -
 Sciences. Rapport sur l'état des stocks
 C3-63(2000).